Conseil communal de Lausanne

Postulant: Olivier Marmy

Postulat

De la start-up à l'entreprise : un avenir à Lausanne pour les acteurs économiques du domaine de la santé

Lausanne dispose, dans le domaine de la santé et des sciences de la vie, d'un écosystème remarquable. Le Biopôle, le CHUV, l'Université de Lausanne, et l'EPFL, sans oublier le Swiss Data Science Center , qui vient d'inaugurer son siège au Biopôle, favorisent la rencontre entre recherche, pratique clinique et entrepreneuriat. Les technologies médicales, les biotechnologies et la santé numérique constituent ainsi un atout majeur pour son développement économique. Un vrai incubateur unique en Suisse!

Face aux autres grandes villes qui bénéficient de spécialisations économiques fortes, Lausanne a l'occasion de consolider un positionnement distinctif autour de la santé et de l'innovation médicale. Encore faut-il que les entreprises issues de cet écosystème puissent trouver sur son territoire les conditions nécessaires à leur croissance.

En effet leurs besoins évoluent: aux premières surfaces de bureaux ou de laboratoires vont succéder des besoins plus importants, des espaces de prototypage, de production ou de logistique. La disponibilité de locaux adaptés, leur coût et les délais d'installation deviennent alors déterminants dans le choix d'une implantation durable.

L'enjeu dépasse le soutien aux start-up. Il faut pouvoir accueillir sur le territoire communal les entreprises qui souhaitent rester à proximité de cet écosystème. La recherche et l'innovation peuvent ainsi se traduire durablement en bons emplois, en commandes pour les PME locales et en nouvelles ressources fiscales.

Le rapport-préavis n° 2023/67 sur le développement de la place économique lausannoise ont déjà mis en évidence la question du parcours immobilier des entreprises. Des perspectives à Beaulieu ou aux Prés-de-Vidy avaient notamment été évoquées. Leur pertinence actuelle, comme celle d'autres sites, mérite d'être examinée au regard des besoins spécifiques des entreprises en croissance dans le domaine de la santé.

Vernand doit également trouver sa place dans cette réflexion. Dans sa réponse du 18 décembre 2025 à la question écrite « SRGZA : Biopôle et Vernand, où en est-on ? », la Municipalité rappelle que ces deux secteurs constituent des sites d'importance cantonale, dont la planification relève d'instruments cantonaux spécifiques. Elle présente parallèlement les démarches relatives à la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) de l'agglomération Lausanne-Morges.

Il est dès lors opportun de relier ces démarches d'aménagement à une ambition économique explicite : identifier les possibilités d'accueil, sur le territoire lausannois, des entreprises de santé et de technologies médicales en développement. Il convient notamment d'évaluer dans quelle mesure Vernand pourrait répondre à certains de leurs besoins, en tenant compte de sa vocation, de son accessibilité et des autres activités appelées à s'y développer.

Cette démarche suppose une collaboration avec le Canton, Biopôle SA, les acteurs de la promotion économique et les propriétaires et investisseurs privés. Des solutions mobilisables à court et moyen terme devraient également être recherchées, afin de répondre au calendrier des entreprises. Ainsi Lausanne doit se donner les moyens de ne pas perdre les dividendes du brillant écosystème qu'elle a su créer dans le domaine de la santé.

Conclusions

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier les possibilités de renforcer l'accueil et l'ancrage sur le territoire communal des entreprises en croissance dans les domaines de la santé, des sciences de la vie et des technologies médicales, notamment celles issues du Biopôle et de l'écosystème académique et hospitalier lausannois, et à présenter au Conseil communal un rapport portant en particulier sur :

1. les besoins immobiliers et les conditions d'implantation de ces entreprises aux différentes étapes de leur développement ;

2. les sites et surfaces susceptibles d'y répondre sur le territoire communal, à court, moyen et long terme, notamment à Vernand, ainsi que la pertinence actuelle des perspectives précédemment évoquées à Beaulieu et aux Prés-de-Vidy ;

3. l'articulation de ces possibilités avec les planifications cantonales de Biopôle et de Vernand ainsi qu'avec la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) Lausanne-Morges ;

4. les partenariats et les mesures de facilitation envisageables pour concrétiser ces possibilités d'accueil.

Lausanne, le 29.10.2026

Olivier Marmy

co signataires:

Eliane Aubert

Diane Wild

Sabine Finci

Nicolas Hurni